



Rapport sur la procédure de consultation Révision de l'Ordonnance sur les produits biocides (OPBio) 2020¹

La procédure de consultation facultative était ouverte du 18 décembre 2019 au 31 mars 2020. 51 prises de position ont été reçues (et 5 renonciations explicites à prendre position). La majorité des prises de position concernaient les modifications en lien avec l'identifiant unique de formulation (UFI), qui ont été soutenues de manière générale, et les modifications concernant les autorisations transitoires. Ces dernières ont été critiquées par différents parties prenantes (partis politiques, organisations de protection de l'environnement, USP, SSIGE et plusieurs Cantons et services cantonaux), et soutenues par des représentants des milieux économiques.

Table des matières

I.	Remarques générales sur l'avant-projet	2
1.	Renonciation explicite à prendre position	2
2.	Approbation globale de l'avant-projet	2
3.	Opposition globale à l'avant-projet / Demande de suspension (provisoire) des travaux.....	3
4.	Renvoi à d'autres prises de position	3
5.	Autres remarques générales sur l'avant-projet	3
6.	Autres thèmes qui ne sont pas inclus dans l'avant-projet	4
II.	Remarques concernant chaque disposition	6
1.	OPBio.....	6
2.	OChim.....	12
3.	ORRChim.....	14
4.	OPPh	15
III.	Liste des participants à la consultation	17

¹ <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2019.html>

I. Remarques générales sur l'avant-projet

1. Renonciation explicite à prendre position

Qui
Schweizerischer Städteverband (SSV) Union des villes suisses (UVS) Unione delle città svizzere (UCS)
Schweizerischer Arbeitgeberverband (SAV) Union patronale suisse (UPS) Unione svizzera degli imprenditori (USI)
Centre patronal
Fédération romande des consommateurs (FRC)
Vereinigung Kantonalen Feuerversicherungen (VKF) Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

2. Approbation globale de l'avant-projet

Qui
Cantons AI ; AR (exceptés commentaires spécifiques) ; JU ; NE ; VS
aqua suisse Schweizerische Vereinigung von Firmen für Wasser- und Schwimmbadtechnik Fédération Suisse d'entreprises de technique des eaux et des piscines Federazione Svizzera della ditte de idrotecnica e di tecnica delle piscine
Feuerwehr Koordination Schweiz (FKS) Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers (CSSP) Coordinazione Svizzera dei Pompieri (CSP)
economiesuisse
SGB / USS (exceptés commentaires spécifiques)

scienceindustries
SGARM / SSMT
VSLF / USVP
HKBB Handelskammer beider Basel

3. Opposition globale à l'avant-projet / Demande de suspension (provisoire) des travaux

Qui	
Aucune	

4. Renvoi à d'autres prises de position

Qui	Quoi
OW, SZ et UR	Renvoient à la prise de position du Laboratorium der Urkantone (LdU).
VS	Se rallie aux proposition de Chemsuisse, et, en particulier à celle concernant la modification de l'OChim sur les FDS (fiches de données de sécurité).
HKBB Handelskammer beider Basel	Salue la simplification prévue pour les autorisations transitoires. Pour le reste, renvoie à scienceindustries.

5. Autres remarques générales sur l'avant-projet

Les prises de position complètes sont consultables sur la page de la chancellerie (<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2019.html>).

Qui	Quoi
ZH	Le nom du projet manque de transparence, car il n'est pas clair que p. ex. l'OChim est aussi modifié. Une solution avec un paquet d'ordonnances est proposée.
SGB / USS	Estime que la révision ne va pas assez loin pour la protection des travailleurs (en particulier pour l'agriculture).

KOM ABC pharmasuisse	N'ont pas d'objections aux modifications proposées.
scienceindustries Handelskammer beider Basel IG Detailhandel Schweiz	Soutiennent les modifications pour garantir le maintien de l'équivalence technique de l'OPBio avec le RPB européen, ainsi que la simplification prévue pour les autorisations transitoires.

6. Autres thèmes qui ne sont pas inclus dans l'avant-projet

Les prises de position complètes sont consultables sur la page de la chancellerie (<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2019.html>).

Qui	Quoi
BE ; BL ; BS ; GE; TG ; ZH; chemsuisse	Demandent de préciser les délais pour la vente et l'utilisation lors de changements de statuts des autorisations, ainsi que de rendre visible dans RPC les délais pour les autorisations qui ne sont plus valables.
BL	Demande l'amélioration de l'information et de la disponibilité des données pour les utilisateurs du Registre des produits chimiques, ainsi que la création d'un Helpdesk offrant un meilleur soutien pour l'obligation de communiquer.
BL ; VS ; chemsuisse	Demandent que les exigences pour l'établissement des fiches de données de sécurité (annexe 2 OChim) soient corrigées pour inclure la mention du fabricant suisse et le numéro de téléphone de Tox Info Suisse.
TI	Demande que les exigences de langues pour l'étiquetage soient harmonisées entre les différentes ordonnances concernant des produits chimiques, et que dans tous les cas la langue officielle de la région où le produit est vendu soit obligatoire.
sgv / usam	Demande que les produits biocides autorisés dans des pays dont les conditions sont équivalentes soient automatiquement autorisés en Suisse.
scienceindustries; VSLF / USVP;	Demandent une approche d'évaluation des risques pour le développement de la législation.

HKBB Handelskammer beider Basel	
--	--

II. Remarques concernant chaque disposition

Les prises de position complètes sont consultables sur la page de la chancellerie (<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2019.html>).

1. OPBio

Introduction de l'UFI

Généralités pour ce chapitre	
Qui	Quoi
AG ; AI ; AR ; BE ; BL ; BS ; GE ; GL ; GR ; JU ; LU ; NE ; NW ; OW/LdU ; SH ; SO ; SZ/LdU ; TG ; TI ; UR/LdU ; ZH chemsuisse CVP / PDC / PPD SGB / USS KOM ABC SGARM / SSMT SWISSMEM suissepro	L'introduction de l'UFI pour les produits biocides de manière analogue aux produits chimiques est saluée.
AI	Le délai transitoire de 6 ans paraît très long.
UR	A cause du potentiel de danger élevé, le raccourcissement du délai transitoire pour les produits biocides destinés aux utilisateurs privés semble pertinent.

TG ; ZH ; chemsuisse	Considèrent comme non pratique l'obligation pour les détenteurs d'autorisations déjà enregistrées dans le système européen harmonisé (R4BP, Register for Biocidal Products), en plus de communiquer au Registre des produits chimiques (RPC) suisse.
scienceindustries; VSLF / USVP; HKBB Handelskammer beider Basel; IG Detailhandel Schweiz	Pour l'introduction de l'UFI, il faut s'assurer que des délais transitoires appropriés soient garantis pour la vente des produits déjà étiquetés et qu'il y ait un échelonnement approprié par rapport à l'introduction de l'UFI dans l'UE. L'introduction de l'UFI est soutenue, puisqu'une réglementation s'écartant de l'UE en Suisse constituerait une entrave au commerce importante et devrait être évitée autant que possible.

Art. 14a^{bis} Reconnaissance d'une autorisation de l'Union		
	Qui	Quoi
al. 3 (nouveau) let. b.	BE ; BS ; GL; NW; OW/LdU ; SZ/LdU; TG; UR/LdU	Font remarquer qu'il n'est pas clair si les demandeurs doivent toujours fournir les informations visées à l'annexe VIII CLP. Une solution doit être trouvée pour la reprise des données des autorisations de R4BP vers RPC, qui ne repose pas sur une obligation de notification des détenteurs d'autorisations.
Art. 14a, 14a^{bis}, 38a, 62e	SBV / USP / USC	Demandent de raccourcir les délais transitoires pour l'entrée en vigueur de l'UFI (2026).

Art. 20 Décision		
	Qui	Quoi
Généralité	BE ; BL; BS; GL; GR; NW; OW/LdU; SO ; SZ/LdU ; TG; UR/LdU ; ZH ;	Demandent de compléter l'Art. 20 avec la mention de l'UFI.

	chemsuisse	
--	------------	--

Art. 62e (nouveau)		
	Qui	Quoi
let. b.	UR CVP / PDC / PPD SBV / USP / USC	Demandent de raccourcir les délais transitoires pour l'entrée en vigueur de l'UFI (2026 et/ou 2021).

2. Clarifications en matière d'autorisations

Généralités pour ce chapitre	
Qui	Quoi
AR ; BE ; BS ; GL ; GR ; LU ; NE ; NW ; OW/LdU ; SH ; SO ; SZ/LdU ; TG ; UR/LdU ; ZH ; chemsuisse	Les modifications et clarifications proposés, résultant de l'expérience acquise dans le cadre du processus d'autorisation, semblent appropriés.

3. Simplification des autorisations A_N

Généralités pour ce chapitre	
Qui	Quoi
AG ; AI ; AR ; BE ; BL ; BS ; GL ; GR ; LU ; NW ; OW/LdU ; SH ; SZ/LdU ; TG ; TI ; UR/LdU ; ZH ; chemsuisse	Sont sceptiques concernant la réduction prévue de la portée de l'évaluation des demandes d'autorisation transitoires A _N . Cela ne doit pas conduire à une réduction du niveau de protection de l'homme et de l'environnement en raison de produits biocides insuffisamment évalués.
CVP / PDC / PPD Grüne / Les Verts / I Verdi SPS / PSS / PSS	Rejettent la simplification des autorisations transitoires. Cette simplification est un dangereux retour en arrière dans l'évaluation des risques des biocides pour la santé humaine, l'environnement et la biodiversité. Un examen approfondi des données fournies par les fabricants ou les demandeurs et, en particulier, des dernières découvertes scientifiques est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que de plus en plus de produits biocides différents sont mis en circulation.

SBV / USP / USC WWF Schweiz ; ProNatura ; Biovision - Stiftung für ökologische Entwicklung; BirdLife Schweiz; Vision Landwirtschaft; WWF Aargau; WWF Schaffhausen; WWF Unterwalden ; WWF Uri; WWF Zug SVGW / SSIGE	Demandent également que les substances actives potentiellement cancérigènes, reprotoxiques ou mutagènes de la catégorie de danger 1 ou 2 ne bénéficient pas d'une autorisation transitoire car cela ne correspond pas à une protection adéquate de la santé conformément au principe de précaution.
SBV / USP / USC	Les agriculteurs ne sont pas les seuls à utiliser des substances actives, par exemple pour lutter de manière ciblée contre les parasites. Lorsqu'il s'agit d'eau potable ou de mortalité des insectes, des normes strictes doivent être appliquées non seulement dans l'agriculture mais aussi dans d'autres domaines. L'agriculture soutient les mesures qui conduisent à une réduction de l'utilisation et des risques liés aux pesticides. L'agriculture attend des autres parties prenantes qu'elles travaillent dans le même sens, car des efforts combinés permettront de mieux atteindre l'objectif.
sgv / usam scienceindustries VSLF / USVP HKBB Handelskammer bei- der Basel	Soutiennent les simplifications prévues pour les autorisations transitoires.

Art. 11		
	Qui	Quoi
al. 1a	WWF Schweiz ; ProNatura ; Biovision - Stiftung für ökologische Entwicklung; BirdLife Schweiz; Vision Landwirtschaft; WWF Aargau; WWF Schaffhausen; WWF Unterwalden ; WWF Uri; WWF Zug	Propose d'ajouter la mention des catégories 2 pour les cancérigènes, reprotoxiques ou mutagènes dans l'art. 11, al. 1a, et 11d., ainsi, qu'à l'art. 13, al. 1, phrase introductive et nouvelle let. c.

Art. 11d		
	Qui	Quoi
let. e et f	JU	Propose d'ajouter 2 lettres à l'art. 11d : “e. a des effets inacceptables sur l'environnement, en cas d'utilisation conforme aux instructions du vendeur ou en cas d'utilisation inadaptée” f. le produit ou ses produits de dégradation ne peuvent pas être détectés par des méthodes analytiques d'usage courant”.

Art. 13 al. 1 phrase introductive		
	Qui	Quoi
phrase introductive	SVGW / SSIGE WWF Schweiz ;	Rejettent propositions de modifications de la phrase introductive, car cela équivaldrait à diluer et à détériorer l'examen des documents de demande et augmenterait les risques pour la santé

et nouvelle let. c	ProNatura ; Biovision - Stiftung für ökologische Entwicklung; BirdLife Schweiz; Vision Landwirtschaft; WWF Aargau; WWF Schaffhausen; WWF Unterwalden ; WWF Uri; WWF Zug	des consommateurs liés aux biocides et à leurs produits de dégradation. Propose d'ajouter la mention des catégories 2 dans l'art. 13 al. 1, nouvelle let. c. (voir Art. 11)
--------------------------	--	--

Art. 17 al. 1 let. c^{bis}, Evaluation		
	Qui	Quoi
let. c ^{bis} (nouveau)	AG ; BE ; BL; BS ; GL ; GR; NW; OW/LdU ; SZ/LdU; TG; UR/LdU; ZH; chemsuisse	L'expérience montre que pour divers produits, des conditions d'utilisation doivent être imposées afin de limiter les risques pour la santé ou l'environnement, par exemple pour les eaux. Cela exige une évaluation aussi approfondie que possible. Il faut garantir que pour les autorisations transitoires A _N pour les désinfectants et les produits de protection du bois, les preuves d'efficacité continuent à être exigées et évaluées.
let. c ^{bis} (nouveau)	CVP / PDC / PPD	En ces temps de réglementation croissante des produits phytosanitaires et autres substances dangereuses, cet article envoie un mauvais signal.
let. c ^{bis} (nouveau)	SBV / USP / USC	Ne comprend pas pourquoi la procédure d'autorisation des produits biocides est simplifiée dans le contexte des discussions actuelles sur les résidus et la réduction des risques. Selon l'utilisation de ces produits, il est probable que de petites quantités de ces produits ou de leurs métabolites soient rejetées dans l'environnement, par exemple dans les eaux. De plus, il s'agit de substances qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation complète. Considère que cette adaptation est fondamentalement un mauvais signal.

Autres ordonnances modifiées

2. OChim

Généralités pour ce chapitre	
Qui	Quoi
AG ; BE ; GL ; GR ; LU; NW; OW/LdU; SZ/LdU; TG; UR/LdU ; ZH ; chemsuisse	Afin d'éviter des différences majeures avec les dispositions correspondantes au sein de l'Union européenne (UE), il semble souhaitable de n'adopter les règlements sur l'UFI qu'après la publication des textes juridiques définitifs de l'UE ou après l'établissement d'une pratique de mise en œuvre, et d'accepter le report d'un ou deux ans par rapport à l'UE. Saluent la reconnaissance unilatérale des UFI générés dans l'UE.
AG ; BE ; BL ; GL ; GR; LU; NW; OW/LdU; SO; SZ/LdU; TG ; TI ; UR/LdU ; ZH ; chemsuisse	Il doit être possible d'enregistrer différentes compositions avec l'UFI correspondant pour chaque produit chimique dans le registre des produits chimique et de les attribuer à un tel produit. Cette fonctionnalité n'est pas disponible actuellement. Il faut donc adapter RPC. L'organe de réception des notifications des produits chimiques doit être soutenu par le comité de pilotage pour effectuer les adaptations logicielles nécessaires afin que celles-ci puissent être réalisées avec la priorité et le soin nécessaires au regard des exigences susmentionnées. L'autorité de notification doit être dotée de ressources financières et humaines suffisantes pour ces tâches et pour conseiller les parties tenues de notifier.

Extension du champ d'application de l'UFI à toutes les préparations

Généralités pour ce chapitre	
Qui	Quoi
AG; BE ; BL ; GL ; GR; LU; NW; OW/LdU; SO ; SZ/LdU; TG; TI; UR/LdU ; ZH ; chemsuisse	Saluent l'extension du champ d'application de l'UFI aux préparations destinées exclusivement aux utilisateurs professionnels.

SGB / USS KOM ABC scienceindustries; VSLF / USVP SWISSMEM	
--	--

Art. 15a Identifiant unique de formulation		
	Qui	Quoi
	AG; BE; BS; GL; GR; NW; OW/LdU; SO; SZ/LdU; TG; UR/LdU; ZH; chemsuisse	Les exigences relatives à l'apposition de l'UFI sur certains produits doivent être adaptées de manière cohérente à la réglementation européenne.

Art. 49 Contenu de la communication		
	Qui	Quoi
let. d. chif. 1 ^{bis}	BE ; BL; BS; GL; GR; NW; OW/LdU; SO ; SZ/LdU ; TG; UR/LdU ; ZH; chemsuisse	Demandent de compléter la condition relative à l'obligation de communiquer les produits avec un UFI : « ... pour autant qu'elles sont munies d'un UFI ou qu'un UFI doit être généré pour elles »

Art. 54 Exceptions à l'obligation de communiquer		
	Qui	Quoi
Généralité	AG ; BE ; BL ; BS ; GL; GR; NW; OW/LdU ; SZ/LdU; TG; UR/LdU ; ZH ; chemsuisse	Les exigences relatives aux documents de demande d'autorisation ou de notification d'engrais conformément aux articles 16 et 20 de l'ordonnance sur les engrais doivent être complétées de telle sorte qu'un UFI déjà présent sur un produit doit également être communiqué

3. ORRChim

Introduction d'un délai supplémentaire pour l'utilisation de bisphénol A et S dans les papiers thermiques pour des applications spéciales

Généralités pour ce chapitre	
Qui	Quoi
BE; BL; BS; GL ; GR; LU; NW; OW/LdU ; SZ/LdU; TG ; TI; UR/LdU; ZH; chemsuisse	Saluent l'introduction d'un délai supplémentaire pour des applications spéciales qui remplissent des spécifications particulières.
FR	Des études ont montré que les « agent-e-s de caisse » sont particulièrement touché-e-s par la présence de bisphénol dans les tickets de caisse. Il nous paraît donc important que les tickets de caisse, de paiement, de loterie (tickets dit normaux par rapport aux applications spéciales) soient nommément et clairement exclus des dispositions transitoires ou que la liste des applications concernées soit exhaustive et que le terme « en particulier » soit par conséquent supprimé.
GE	Concernant le délai transitoire pour l'interdiction du bisphénol A et du bisphénol S pour certains domaines d'application des papiers thermiques, demande que lesdits domaines soient définis de façon plus détaillée. De plus, si une interdiction du bisphénol S par l'UE devait entrer en vigueur avant l'échéance du délai transitoire fixe en Suisse, demande que celui-ci s'aligne sur le délai européen.
SGB / USS suisse pro	Salue l'interdiction du bisphénol. Considère le délai transitoire de 5 ans comme trop long. Demande de le raccourcir à 3 ans.
IG Detailhandel Schweiz SGARM / SSMT	Salue l'introduction des dispositions transitoires.
VSLF / USVP	Il faut garantir un délai transitoire adapté.

scienceindustries	Soutiennent le délai transitoire de 5 ans.
UPM Raflatac	
ETIMARK	

Annexe 1.10, chiffre 5, Dispositions transitoires		
	Qui	Quoi
	AG ; BE ; BL ; BS ; GL ; GR; NW; OW/LdU; SZ/LdU; TG; UR/LdU; ZH; chemsuisse	Complément au chiffre 5 : <i>L'Office fédéral de l'environnement tient une liste de ces applications spéciales selon l'état de la technique.</i>

4. OPPh

Remplacement de la liste précédente sur la composition du comité de pilotage par une référence à la définition de l'ordonnance sur les produits chimiques

Généralités pour ce chapitre	
Qui	Quoi
AG; BE; BL; BS; GL; GR; JU; LU; NW; OW/LdU; SZ/LdU; TG; TI; UR/LdU; ZH; chemsuisse WWF; Pro Natura; Biovision - Stiftung für ökologische Entwicklung; Bird Life Schweiz; Vision Landwirtschaft	Saluent la modification de l'OPPh dans le but d'harmoniser la composition du comité de pilotage pour l'entité d'autorisation pour les Produits Phytosanitaires avec celle de l'Organe de réception des produits chimiques selon l'Ordonnance sur les produits chimiques. Au vu du rapport sur les résultats de l' "Evaluation du processus d'autorisation des produits phytosanitaires" (KPMG, 12 novembre 2019), tiennent à souligner que la mise en œuvre des recommandations d'action contenues dans ce rapport nécessitera également des ajustements correspondants au paragraphe 3, Tâches et pouvoirs du comité directeur.

sgv / usam	Tient à souligner que ce comité fait office de comité de pilotage. Il ne s'agit pas d'une autorité. La révision de l'organisation et de la répartition des tâches et des ressources des agences fédérales concernées, telle que proposée par l'évaluateur KPMG en 2019, ne doit pas conduire à un élargissement des compétences du comité.
scienceindustries	Soutient la modification pour préciser la composition du comité de pilotage Produit chimiques et Produits Phytosanitaires.



III. Liste des participants à la consultation

La liste complète des parties consultées (Destinataires) est disponible sur la page de la chancellerie (<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2019.html>). Les parties ci-dessous ont pris part à la procédure de consultation.

Kantone / Cantons / Cantoni

Abk. Abrév. Abbrev.	Adressaten / Destinataires / Destinatari
AG	Staatskanzlei des Kantons Aargau Chancellerie d'État du canton d'Argovie Cancelleria dello Stato del Cantone di Argovia
AI	Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures Cancelleria dello Stato del Cantone di Appenzello Interno
AR	Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden Chancellerie d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures Cancelleria dello Stato del Cantone di Appenzello Esterno
BE	Staatskanzlei des Kantons Bern Chancellerie d'État du canton de Berne Cancelleria dello Stato del Cantone di Berna
BL	Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft Chancellerie d'État du canton de Bâle-Campagne Cancelleria dello Stato del Cantone di Basilea Campagna
BS	Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt Chancellerie d'État du canton de Bâle-Ville Cancelleria dello Stato del Cantone di Basilea Città
FR	Staatskanzlei des Kantons Freiburg Chancellerie d'État du canton de Fribourg Cancelleria dello Stato del Cantone di Friburgo
GE	Staatskanzlei des Kantons Genf Chancellerie d'État du canton de Genève Cancelleria dello Stato del Cantone di Ginevra
GL	Regierungskanzlei des Kantons Glarus Chancellerie d'État du canton de Glaris Cancelleria dello Stato del Cantone di Glarona
GR	Standeskanzlei des Kantons Graubünden Chancellerie d'État du canton des Grisons Cancelleria dello Stato del Cantone dei Grigioni
JU	Staatskanzlei des Kantons Jura Chancellerie d'État du canton du Jura Cancelleria dello Stato del Cantone del Giura

LU	Staatskanzlei des Kantons Luzern Chancellerie d'État du canton de Lucerne Cancelleria dello Stato del Cantone di Lucerna
NE	Staatskanzlei des Kantons Neuenburg Chancellerie d'État du canton de Neuchâtel Cancelleria dello Stato del Cantone di Neuchâtel
NW	Staatskanzlei des Kantons Nidwalden Chancellerie d'État du canton de Nidwald Cancelleria dello Stato del Cantone di Nidvaldo
OW	Staatskanzlei des Kantons Obwalden Chancellerie d'État du canton d'Obwald Cancelleria dello Stato del Cantone di Obvaldo
SH	Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen Chancellerie d'État du canton de Schaffhouse Cancelleria dello Stato del Cantone di Sciaffusa
SO	Staatskanzlei des Kantons Solothurn Chancellerie d'État du canton de Soleure Cancelleria dello Stato del Cantone di Soletta
SZ	Staatskanzlei des Kantons Schwyz Chancellerie d'État du canton de Schwytz Cancelleria dello Stato del Cantone di Svitto
TG	Staatskanzlei des Kantons Thurgau Chancellerie d'État du canton de Thurgovie Cancelleria dello Stato del Cantone di Turgovia
TI	Staatskanzlei des Kantons Tessin Chancellerie d'État du canton du Tessin Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino
UR	Standeskanzlei des Kantons Uri Chancellerie d'État du canton d'Uri Cancelleria dello Stato del Cantone di Uri
VS	Staatskanzlei des Kantons Wallis Chancellerie d'État du canton du Valais Cancelleria dello Stato del Cantone del Vallese
ZH	Staatskanzlei des Kantons Zürich Chancellerie d'État du canton de Zurich Cancelleria dello Stato del Cantone di Zurigo

In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell'Assemblea federale

Christlichdemokratische Volkspartei CVP Parti démocrate-chrétien PDC Partito popolare democratico PPD
Grüne Les Verts I Verdi
Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS Parti socialiste suisse PSS Partito socialista svizzero PSS

Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national/ associazioni mantello nazionali dell'economia

Abk. Abrév. Abbrev.	Adressaten / Destinataires / Destinatari
economiesuisse	Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation
SBV USP USC	Schweizerischer Bauernverband (SBV) Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera dei contadini (USC)
SGB USS USS	Schweizerischer Gewerkschaftsbund (SGB) Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)
SGV USAM USAM	Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e dei mestieri (USAM)

**Liste der zusätzlichen Vernehmlassungsadressaten
Liste des destinataires supplémentaires
Elenco di ulteriori destinatari**

Abk. / Abrév. / Abbrev.	Adressaten / Destinataires / Destinatari
Aqua Suisse	Schweizerische Vereinigung von Firmen für Wasser- und Schwimmbadtechnik Fédération Suisse d'entreprises de technique des eaux et des piscines Federazione Svizzera della ditte de idrotecnica e di tecnica delle piscine

Chemsuisse	Kantonale Fachstellen für Chemikalien Services cantonaux des produits chimiques Servizi cantonali per i prodotti chimici
ECO SWISS	Schweizerische Organisation der Wirtschaft für Umweltschutz Arbeitssicherheit und Gesundheitsschutz Organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement, la sécurité et la santé au travail
FKS CSSP CSP	Feuerwehr Koordination Schweiz Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers Coordinazione Svizzera dei Pompieri
IG DHS CI CDS	Interessengemeinschaft Detailhandel Schweiz Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse
KOM ABC COM ABC COM ABC	Die Eidgenössische Kommission für ABC Schutz La Commission fédérale pour la protection ABC La Commissione federale per la protezione NBC
pharmaSuisse pharmaSuisse pharmaSuisse	Schweizerischer Apothekerverband Société suisse des pharmaciens Società svizzera dei farmacisti
Scienceindustries	Scienceindustries
SGAH SSHT	Schweizerische Gesellschaft für Arbeitshygiene Société suisse d'hygiène du travail Società svizzera di igiene del lavoro
Swissmem	Die Schweizer Maschinen-, Elektro- und Metallindustrie Industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux L'industria metalmeccanica ed elettrica svizzera
VSLF USVP USVP	Verband der Schweizerischen Lack- und Farbenindustrie Union suisse de l'industrie des vernis et peintures Unione svizzera dei fabbricanti di vernici e pitture
WWF WWF WWF	WWF Schweiz Stiftung für Natur und Umwelt WWF Suisse WWF Svizzera

Nicht in der Liste der Vernehmlassungsadressaten

Pas dans la liste des destinataires

Non nell'elenco dei destinatari

Adressaten / Destinataires / Destinatari
UPM Raflatac
ETIMARK AG
SwissPro
ProNatura
Biovision - Stiftung für ökologische Entwicklung
BirdLife Schweiz
HKBB Handelskammer beider Basel
Schweizerischer Verein des Gas- und Wasserfaches SVGW / SSIGE
Vision Landwirtschaft

WWF Aargau
WWF Schaffhausen
WWF Unterwalden
WWF Uri
WWF Zug